



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-17547>

Département(s) de publication : **94**

Annonce n° **26-17547**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-10028

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26750045200557

Ville : Créteil

Code postal : 94000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 94

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de remplacement du SSI du bâtiment Grumbach - Hôpital Georges Clémenceau

Code CPV principal - Descripteur principal : 45113000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux de remplacement du SSI du bâtiment Grumbach - Hôpital Georges Clémenceau

Critères d'attribution : Critère 1 – Valeur financière de l'offre – 65 points 1.1 Prix global et forfaitaire de l'offre : 65 points. Critère 2 – Valeur technique de l'offre – 30 points – apprécié sur la base du Mémoire technique reprenant les éléments suivants : 2.1 Moyens humains mis à disposition du présent marché : 5 points • Composition de l'équipe dédiée et CV : 2,5 points • Moyen matériel mis à la disposition propre au marché : 2,5 points 2.2 – Fiches techniques détaillées du matériel utilisé : 5 points 2.3 – Intervention : 15 points • Méthodologie d'intervention détaillée pour le remplacement des équipements (en site occupé) : 10 points • Proposition d'un mode opératoire : 5 points 2.4 – Proposition d'un planning réalisation des travaux adapté au carnet de phasage : 5 points Critère 3 – Développement durable – 5 points – apprécié sur la base du Mémoire technique reprenant les éléments suivants : 3.1 Moyens mis en place pour le développement durable : 5 points • La gestion et suivi des déchets (tri, recyclage, limitation des déchets) : 2 points • La réduction des émissions de gaz carbonique : 1.5 points • Utilisation de matériaux recyclés ou recyclables : 1,5 points

Section 4 - Informations rectificatives

- La nouvelle date de remise des offres est fixée au 06/03/2026 à 12h00. La nouvelle date limite des questions est fixée au 25/02/2026 à 12h00. La nouvelle date limite des visites est fixée au 23/02/2026 à 16h00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/02/2026